

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
du 3 juin 2024 à 18h30

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 3 juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de TRACY-SUR-LOIRE, légalement convoqué le 28 mai, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Sylvain COINTAT, Maire.

Étaient présents :

M. Alain CAILBOURDIN et Mme Dominique BASSINO, *Adjoints au Maire*.
Mme Emmanuelle BONARD, Mme Annie CROCHET, Mme Marina GAUDRY, Mme Delphine JOUINOT, M. Gérard MARIE et Mme Magali METENIER, *Conseillers Municipaux*.

Étaient excusés :

M. Xavier JUHEL (pouvoir à Mme Magali METENIER), M. Ludovic GIGNAC (pouvoir à M. Sylvain COINTAT), Mme Marie BACZYK (pouvoir à Mme Dominique BASSINO), Mme Annick PIVERT (pouvoir à Mme Annie CROCHET), M. Christophe DELOUBES et M. Aurélien JEUNET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. Gérard MARIE est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire demande à ajouter une délibération concernant le rapport triennal sur l'artificialisation des sols. Le conseil municipal donne son accord.

ORDRE DU JOUR

- Demande d'adhésion de la commune de Ouagne au SIAEP de la Bourgogne Nivernaise
- Projet école
- Décision modificative
- Questions diverses

1. Rapport triennal sur l'artificialisation des sols

La loi « Climat et Résilience » a rendu obligatoire l'établissement d'un rapport triennal sur l'artificialisation des sols par les communes ou intercommunalités. Sur notre territoire, ce sont les communes couvertes par un document d'urbanisme qui doivent établir ce rapport au plus tard pour le mois d'août 2024.

2. Demande d'adhésion de la commune de Ouagne au SIAEP de la Bourgogne Nivernaise

La commune de Ouagne souhaite adhérer au SIAEP de la Bourgogne Nivernaise à compter du 1^{er} janvier 2024. Pour se faire, toutes les communes membres doivent rendre un avis dans les 3 mois suivant la notification.

Vu les articles L. 2224-7 et L. 2224-7-1 du code général des collectivités territoriales relatifs au service public de l'eau potable ;

Vu l'article L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales relatif aux conditions d'adhésion d'une commune pour l'exercice d'une compétence à un syndicat de communes ;

Vu les statuts de syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Bourgogne nivernaise, ci-après dénommé SIAEP de la Bourgogne nivernaise ;

Vu la délibération en date du 12 février 2024 par laquelle le conseil municipal de la commune de Ouagne a demandé son adhésion au SIAEP de la Bourgogne nivernaise à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Vu la délibération en date du 26 mars 2024 par laquelle le comité syndical du SIAEP de la Bourgogne nivernaise a approuvé à la majorité l'adhésion de la Commune de Ouagne au syndicat ;

Considérant les éléments et motifs, figurant dans la délibération de la commune de Ouagne, qui ont motivé la demande d'adhésion de la commune ;

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal l'adhésion de la commune de Ouagne au sein du SIAEP de la Bourgogne Nivernaise.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve :

- L'adhésion de la commune de Ouagne au SIAEP de la Bourgogne Nivernaise à la date du 1^{er} janvier 2025
- Et en conséquence, l'extension du périmètre du syndicat avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2025.

Délibération n° 2024-12

3. Projet école

Monsieur le Maire explique que l'équipe pédagogique de l'école de Tracy souhaite implanter une infrastructure multisports comprenant des buts de football/handball et un panier de basket plus marquage au sol dans la cour de l'école. Celle-ci permettra aux élèves de tous les niveaux de pratiquer diverses activités physiques et sportives sans avoir à se déplacer. Le coût prévisionnel est estimé, sur la base du devis à 5.393,73 € HT soit 6.472,48 € TTC.

Considérant que l'école est située en zone de revitalisation rurale et qu'elle est labélisée Génération 2024, une demande de subvention peut être faite au titre du PLAN 5000 EQUIPEMENTS - GENERATION 2024 Axe 2 - Cours d'école actives et sportives ;

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

| Sources | Types d'aide | Montant prévisionnel | Taux |
|---------------------------|--|----------------------|------|
| Agence Nationale du Sport | PLAN 5000 EQUIPEMENTS GENERATION 2024 | 4 314,98 € | 80 % |
| Fonds propres | | 1 078,75 € | 20 % |
| Total HT | | 5 393,73 € | |

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 28/10/2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 28/10/2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 5 393,73 € HT.

Approuve le plan de financement exposé.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'Agence Nationale du Sport au titre du PLAN 5000 EQUIPEMENTS - GENERATION 2024 mentionné dans le plan de financement.

Délibérations n° 2024-11

4. Décision modificative n° 1

Suite à la vente de la tondeuse autoportée ETESIA, il est nécessaire de procéder à des réajustements budgétaires afin de sortir le bien de l'inventaire (numéro 270).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

De procéder aux réajustements budgétaires suivants :

| Désignation | Diminution sur Crédits ouverts | Augmentation sur Crédits ouverts |
|--|-----------------------------------|-------------------------------------|
| FONCTIONNEMENT | | |
| <i>D 6751-042 : Valeurs comptables des immobilisations cédées</i> | | 5 814 € |
| R 7751 : Produits des cessions d'immobilisations | | 200 € |
| <i>R 7761-042 : Différences sur réalisation (négatives) reprises au compte de résultat</i> | | 5 614 € |
| INVESTISSEMENT | | |
| <i>D 192-040 : Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations</i> | | 5 614 € |
| R 024 : Produits de cessions | 200 € | |
| <i>R 2188-040 : Autres immobilisations corporelles</i> | | 5 814 € |

Délibération n° 2024-13

QUESTIONS DIVERSES

5. Elections européennes

En vue de la préparation des élections européennes, M. le Maire explique qu'il y aura 2 tables de dépouillement et que 12 personnes sont retenues.

6. Nettoyage des bords de Loire

Il est rappelé que le nettoyage annuel des bords de Loire est prévu le 15 juin à 9h.

TOUR DE TABLE

- Mme JOUINOT dit qu'un appel à bénévoles a été lancé pour la bibliothèque mais que personne ne s'est manifesté à ce jour. Le désherbage des livres est terminé. Il était prévu que les livres exclus devaient être mis dans des boîtes à livres mais ils ont malheureusement été mis à la déchèterie. La commission se réunira le 10 juin à 18h30 chez Mme CROCHET.

M. le Maire ajoute que le Lions Club (représenté par Alexandre BOUCHER BAUDARD) voudrait financer une boîte à livres sur la commune. Reste à savoir quel hameau pourrait la recevoir. Le conseil municipal décide de la mettre à Boisfleury.

- Mme BASSINO dit qu'elle a reçu une personne de l'établissement public Loire avec M. CAVALLIÉ, agent communal, pour remettre les repères de crues de la Loire à niveau.
- M. CAILBOURDIN informe qu'il va demander d'autres devis pour la salle polyvalente. Par ailleurs, il a rendez-vous avec Mme CORDEIRO du Conseil départemental pour l'aménagement de sécurité des Courlus. Il faudrait voir s'il serait possible d'obtenir une subvention au titre des amendes de police ou de la DCE si celle-ci n'a pas été affectée.
Il informe également qu'il a été appelé à plusieurs reprises parce que des gens du voyage s'installent sur l'aire de jeux le dimanche pour faire des barbecues. La musique est forte et les lieux sont laissés dans un état pitoyable.

- Mme CROCHET propose de réaliser une exposition pour l'anniversaire des 80 ans de l'armistice 39-45. Le conseil municipal émet un avis favorable.

Fin de la séance à 20h00.

Le Maire,
Sylvain COINTAT.

Le secrétaire de séance,
Gérard MARIE.